



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Décision n° 2024/160/LNOB-PL/12 du 6 novembre 2024 relative au projet ferroviaire « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire »

NOR : CNPX2431192S

JORF n°0276 du 22 novembre 2024

Texte n° 103

Version initiale

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 ;

Vu sa décision n° 2014/02/LNOB-PL/1 du 8 janvier 2014 décidant l'organisation d'un débat public sur le projet ferroviaire « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire » ;

Vu sa décision n° 2016/3/LNOB-PL/7 du 3 février 2016 désignant M. Alain RADUREAU comme garant de la participation du public pendant la phase postérieure au débat public ;

Vu sa décision n° 2024/91/LNOB-PL/11 du 5 juin 2024 désignant Mme Karine BESSES co-garante avec M. Alain RADUREAU, chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public pendant la phase postérieure au débat public sur ce projet ;

Vu le courriel de M. Alain RADUREAU en date du 14 octobre 2024 faisant part de son souhait de démissionner de sa fonction de garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet ferroviaire « LNOB-PL » pour des raisons personnelles ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

La commission prend acte de la démission de M. Alain RADUREAU de sa fonction de garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet ferroviaire « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire ». L'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet se poursuivent donc avec Mme Karine BESSES, garante précédemment désignée à cet effet.

Article 2

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 novembre 2024.

Le président,
M. Papinutti